

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 18248
Numéro SIREN : 831 213 129
Nom ou dénomination : A L'EPOQUE

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt 17878

A L'EPOQUE
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 113, RUE DE MONTREUIL 75011 - PARIS
R.C.S. PARIS 831 213 129

Le soussigné :

Associé unique personne physique
M.AOMAR OSMANI
Demeurant à 54 Avenue du Général Michel Bizot
Né le 05/09/1971
De nationalité Française

a pris les décisions suivantes, conformément à l'article 14 des statuts de ladite société.

I – Révocation de la présidente

L'associé unique prend la décision de révoquer Madame RENEE SAIS de ses fonctions de présidente.

II – Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de présidente de la Société à l'Epoque Madame DOUKALI Djamila née le 23.11.1964 à AIX-EN-PROVENCE, de nationalité FRANCAISE, demeurant 3, Allée Charles DULLIN, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE en remplacement de la présidente révoquée Madame RENEE SAIS.

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme disposer de toutes les autorisations lui permettant d'exercer ce mandat et n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

III – Pouvoirs et Rémunération de la présidente

La présidente exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre de l'article 14 des statuts et de sa fiche de mission.

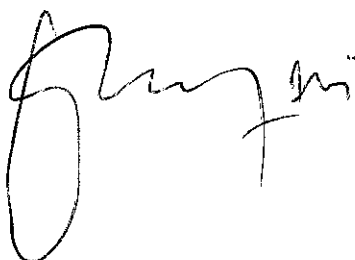
La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

VI – Formalités

La nouveau président est chargé ou déléguera l'accomplissement de toutes les formalités administratives relatives à ces décisions

Fait à Paris, le 24 janvier 2022

Signature de l'associé unique



Signature du nouveau président suivi du nom et de la mention
« bon pour acceptation de la mission de président »

bon pour acceptation de la mission
de présidente

